

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**Séance du 1^{er} Juillet 2026- Délibération n° BC2026/07/05**Objet : ACCORD DE PRÊT D'HONNEUR PERSONNEL, DANS LE CADRE D'UNE CRÉATION D'ACTIVITÉ, A M. HARTMAN MAXENCE (ARS/SAINT-MARTIAL-LE-MONT)**

Séance du L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} Juillet, à vingt-deux heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Confluences, Commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 24 juin 2026, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Martine LAPORTE, Laurent FAYETTE, Marc FERRAND, Franck SIMON-CHAUTEMPS, Michelle SUCHAUD, Pierre DUGUET

Étaient excusés : Myriam MARIETTE, Sabine DURUDAUD, Patrick PACAUD

Pouvoirs :

1. Mme Myriam MARIETTE donne pouvoir à M. Pierre DUGUET
2. Mme Sabine DURUDAUD donne pouvoir à Mme Michelle SUCHAUD

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
9	6	8			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	-	-	-	-	-

Vu le régime d'aides cadre exempté de notification n°SA.111728, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 – régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des jeunes pousses – prêt à taux réduit ;

Vu l'article L.1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°2024.1099.CP de la Commission Permanente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 8 juillet 2024 et du Conseil communautaire n°2024/07/02 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024, approuvant la nouvelle convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises signée entre le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest le 1^{er} octobre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024/07/04 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024, autorisant l'abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Creuse, par le versement d'une subvention annuelle, et approuvant la convention de partenariat pluriannuelle ;

Vu la convention de partenariat 2024-2028 signée entre Initiative Creuse et la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest le 2 octobre 2024 ;

Vu la délibération n°CC2026/05/05 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2026, visée par le contrôle de légalité le 3 juin 2026, portant compléments de délégation de pouvoirs du Conseil communautaire au Bureau communautaire, notamment pour prendre toute décision d'accord ou de refus d'abondement du fonds de prêts d'honneur sur les dossiers présentés par Initiative Creuse, en amont de ses comités d'agrément ;

Vu la demande de prêt d'honneur personnel déposée par M. HARTMAN Maxence auprès d'Initiative Creuse et transmise par Initiative Creuse à la Communauté de communes le 20/05/2026, avec compléments, en vue de la création d'une SARL en travaux forestiers, agricoles et de terrassements sur la commune de Saint-Martial-le-Mont, et enregistrée sous la référence 2026 – PH – 01 ;

Vu le dossier présenté par Initiative Creuse ainsi que l'instruction réalisée et les avis techniques rendus par les services d'Initiative Creuse et par le service « développement économique » de la Communauté de communes ;

Vu le besoin de financement d'un montant total de 281 400 € HT pour la création de l'activité ;

Vu la décision favorable du comité d'agrément d'Initiative Creuse, réuni le 27 mai 2026, pour l'octroi d'un prêt d'honneur « création », sur le fonds Initiative Creuse, d'un montant de 5 250 € à M. HARTMAN Maxence, sous réserves :

- d'une part, d'un accord de participation de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest à la même hauteur ;
- d'autre part, d'un blocage du compte courant d'associés de la SARL pendant la durée de remboursement des prêts ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau Communautaire décide de :

- ☉ Donner son accord pour abonder le fonds de prêts d'honneur Initiative Creuse d'une somme de 5 250 € à octroyer à M. HARTMAN Maxence, sous réserve d'un blocage du compte courant d'associés de la SARL, dirigée par M. HARTMAN Maxence, pendant la durée de remboursement des prêts.
- ☉ Autoriser en conséquence Initiative Creuse à décaisser la somme correspondante du fonds spécifique « Creuse Sud-Ouest » versé à Initiative Creuse, cette aide relevant du régime d'aides cadre exempté de notification n°SA.111728, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 – régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des jeunes pousses – prêt à taux réduit (applicable aux prêts d'honneur concernant les projets de création d'activité).
- ☉ Autorise Mme La Présidente à notifier cette décision à Initiative Creuse et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

**La Présidente,
Martine LAPORTE**

